L'agence nationale du sport lancée le 2 avril

mercredi 13 février 2019 à 22:16

Tous sports

Réuni mercredi après-midi, le comité de préfiguration de la future agence nationale du sport a validé ses statuts.



Jean Castex, futur président de l'agence nationale du sport. (E. Garnier -) L'EQUIPE

Trois heures trente de réunion. C'est la durée des discussions pour installer, ce mercredi après-midi, au siège de la délégation interministérielle aux JO (Dijop), le comité de préfiguration de l'agence nationale du sport. Et valider les statuts de ce Groupement d'intérêt public (GIP) qui devrait voir le jour le 2 avril, le 1er ne faisant pas très sérieux, soit avec un mois de retard sur le calendrier prévu. Autour du

futur président Jean Castex, délégué interministériel aux Jeux et grands événements sportifs, se sont réunis les membres fondateurs, représentants de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités et des acteurs économiques et sociaux. Ils ont examiné les trente articles de la convention constitutive de l'agence dont l'ambitieux objectif est de *«renforcer les capacités sportives de la Nation sur le fondement d'une gouvernance collégiale et concertée du sport tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en France»*.

Ils ont surtout déminé le principal objet de crispation autour du poids de chacun des membres dans les décisions. L'Etat, le mouvement sportif et les collectivités disposent chacun de 30% des voix, 10% pour les représentants économiques et sociaux sur l'ensemble des sujets, à l'exception de ce qui à trait au manager général de la haute performance, Claude Onesta. Sur la haute performance, l'Etat pèsera pour 60% des voix, les autres acteurs se partageant les 40% restants. C'est le principal amendement à la convention constitutive qui indiquait que l'Etat avait aussi la main sur les «orientations générales relatives au fonctionnement du GIP».

«On a travaillé dans un état d'esprit consensuel pour écrire l'avenir du sport français avec envie et ambition»

Une *«avancée majeure»*, se félicite Bruno Belin, président du département de la Vienne, en charge du sport pour l'association des départements de France (ADF). *«On a travaillé dans un état d'esprit consensuel pour écrire l'avenir du sport français avec envie et ambition»*, poursuit l'élu. L'Etat, le mouvement sportif et les collectivités disposeront de six membres chacun au conseil d'administration, deux pour les acteurs économiques et sociaux, désignés par leur collège pour trois ans, tout comme les cinquante-cinq membres de l'Assemblée générale (15 pour les trois principaux acteurs et 10 pour les représentants économiques).

Le président Jean Castex, non rémunéré, exerce un mandat de trois ans également, renouvelable. En revanche, les fonctions du directeur général Frédéric Sanaur et de Claude Onesta ne sont pas limitées dans le temps, les deux dirigeants étant rémunérés par l'agence. Installée au siège du Centre national pour le développement du sport (CNDS), amené à disparaître, elle emploiera soixante personnes dont la vingtaine qui travaille pour le CNDS. Son budget, non précisé dans la convention constitutive, sera d'environ 350 M€, provenant essentiellement des taxes affectées jusqu'à présent au CNDS et du budget du ministère des Sports. Parmi les autres ressources, «les dons et legs, les recettes tirées, directement ou indirectement, de partenariats privés ou de programmes commerciaux», sont évoqués dans l'article 21.

Rachel Pretti